Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 79 (2017)

Heft: 3

Rubrik: Chargeur frontal dans le trafic routier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chargeur frontal dans le trafic routier

Le chargeur frontal des tracteurs a toujours été un auxiliaire polyvalent et avantageux. Ces dernières années, il est de plus en plus souvent dans le viseur de la police. Une étude attentive des prescriptions démontre clairement qu'il est difficile de toutes les respecter.

Urs Rentsch, Dominik Senn



La conduite avec un chargeur frontal est souvent périlleuse.

Il n'est pas simple pour un tracteur équipé d'un chargeur frontal de respecter toutes les prescriptions en matière de circulation routière. Quelle doit être sa position pendant un déplacement? La réponse à cette question exige la prise en compte des critères suivants: visibilité, centre de gravité, porte-à-faux, parties dangereuses et signalisation.

Vision suffisante

Le principe veut que le conducteur puisse voir le bitume à au moins 12 m de lui. Le champ de vision entre les deux montants de la cabine ne peut comporter que deux « obstacles » engendrant un angle mort de max 70 cm à 12 m de distance. Cette exigence n'autorise donc que la position haute ou basse du chargeur. Une position « moyenne », que l'on rencontre encore fréquemment, n'est donc pas tolérée.

Chargeur en position haute

Cette position est toujours possible. Elle engendre toutefois une élévation significative du centre de gravité du tracteur, constituant une atteinte grave à la sécurité, surtout si un outil lourd est attelé au chargeur. La conduite d'un tracteur avec le chargeur frontal en position haute exige donc une réduction de la vitesse pour éviter la perte de contrôle du véhicule dans les courbes ou pendant un freinage.

Chargeur en position basse

Dès que les bras du chargeur perturbent trop la visibilité, la position basse n'est plus autorisée. L'autorisation de déplacement avec un outil porté en position basse dépend du respect du porte-à-faux avant maximal de 4 m depuis le centre du volant. De plus, les parties dangereuses comme les pointes ou les arêtes vives doivent être protégées. Les outils avec une longue portée doivent être signalés au moyen de panneaux rayés rouges/blancs.

Exigences légales

Les appareils temporaires installés sur un véhicule agricole et sur un tracteur indus-

triel peuvent présenter un porte-à-faux maximal de 4 m depuis le centre du volant. Il est possible de transporter des outils attelés à un chargeur frontal, pour autant que cette distance soit respectée et que le champ de vision du chauffeur ne soit pas trop impacté. Les outils doivent être correctement signalés et les pointes et arêtes suffisamment couvertes.

Rétroviseurs latéraux

La règle qui exige la présence de rétroviseurs latéraux dès que le porte-à-faux est supérieur à 3 mètres concerne aussi les chargeurs frontaux. Les miroirs doivent présenter une surface de 30 cm² et être installés aussi loin que possible du volant.

Transports sur le chargeur

Il n'est pas autorisé de transporter des chargements comme du sable dans un godet ou une balle ronde sur la fourche du chargeur d'un tracteur.

Du point de vue de la sécurité, les déplacements avec un chargeur frontal sont souvent une affaire périlleuse. La meilleure prévention des accidents reste donc de dételer le chargeur quand il n'est pas utilisé.

Où est-ce que le bât blesse?

Quelles sont les principales préoccupations des membres des sections de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA)? Quels soucis, quelles difficultés rencontrent-ils dans leur pratique quotidienne? Dans une série paraissant régulièrement, *Technique Agricole* traite dorénavant de ces questions pratiques qui seront soumises au service Formation.